

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 18/06/2010</p> <p>Date de publication : 02/07/2010</p>	<p>SÉANCE DU 25 JUIN 2010 À SAINT-XANDRE</p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO (jusqu'à la 5^{ème} question), Président Mme Marie-Claude BRIDONNEAU (à partir de la 6^{ème} question), 1^{ère} vice-Présidente</p> <p>Autres membres présents : M. Jean-François FOUNTAINE (jusqu'à la 5^{ème} question), M. Michel Martial DURIEUX, Mme Suzanne TALLARD, M. Yann JUIN (à partir de la 17^{ème} question), M. Denis LEROY, M. Guy DENIER, Mme Maryline SIMONÉ, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Daniel GROSCOLAS, M. Christian PEREZ, Mme Nathalie DUPUY, M. Pierre MALBOSC, M. Aimé GLOUX, Mme. Nicole THOREAU, M. Jean-François DOUARD, M. Jacques LEGET, M. Patrick ANGIBAUD, M. Patrice JOUBERT, Vice-présidents,</p> <p>Mme Saliha AZÉMA (jusqu'à la 5^{ème} question), Mme Catherine BENGUIGUI, M. Michel BOBRIE, Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Alain BUCHERIE (jusqu'à la 18^{ème} question), M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Claude CHICHÉ (jusqu'à la 5^{ème} question), M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE (jusqu'à la 5^{ème} question), M. Vincent DEMESTER, M. Paulin DEROIR, M. Jack DILLENBOURG, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie DUBOIS, M. Olivier FALORNI (jusqu'à la 5^{ème} question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la 5^{ème} question), M. Gérard FOUGERAY, Mme Nathalie GARNIER, M. Dominique GENSAC, Mme Bérangère GILLE, M. Christian GUICHET, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 10^{ème} question), M. Philippe JOUSSEMET, Mme Virginie KALBACH, M. Guillaume KRABAL, Mme Sabrina LACONI (jusqu'à la 5^{ème} question), Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Arnaud LATREUILLE, M. Philippe MASSONNET, M. Daniel MATIFAS, M. Habib MOUFFOKES (jusqu'à la 9^{ème} question), M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN, Mme Annie PHELUT, M. Yannick REVERS, M. Jean-Pierre ROBLIN, Mme Véronique RUSSEIL, M. Michel VEYSSIÈRE, M. Abdel Nasser ZERARGA, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Maxime BONO (à partir de la 6^{ème} question), M. Jean-François FOUNTAINE (à partir de la 6^{ème} question), M. Yann JUIN (jusqu'à la 16^{ème} question), M. Guy COURSAN, M. Henri LAMBERT procuration à M. Pierre MALBOSC, M. Jean-François VATRÉ, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Gérard FOUGERAY, Mme Soraya AMMOUCHE procuration à Mme. Bérangère GILLE, M. Jean-Pierre FOUCHER procuration à M. Yannick REVERS, Mme Marie-Anne HECKMANN procuration à Mme. Annie PHELUT, Vice-présidents,</p> <p>M. Yves AUDOUX procuration à M. Jean-François DOUARD, Mme Saliha AZÉMA (à partir de la 6^{ème} question) procuration à Monsieur Patrick ANGIBAUD, M. Bruno BARBIER, Mme Brigitte BAUDRY procuration à Mme. Marie-Claude BRIDONNEAU, M. René BÉNÉTEAU procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, M. Alain BUCHERIE procuration à M. Patrice JOUBERT (à partir de la 19^{ème} question), M. Jean-Pierre CHANTECAILLE procuration à Mme. Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la 5^{ème} question), M. Jean-Claude CHICHÉ (à partir de la 6^{ème} question), Mme Christelle CLAYSAC procuration à Mme. Suzanne TALLARD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE (à partir de la 6^{ème} question), M. Pierre DERMONCOURT, Mme Sylviane DULIOUST procuration à M. Aimé GLOUX, M. Olivier FALORNI (à partir de la 6^{ème} question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (à partir de la 6^{ème} question), Mme Patricia FRIOU procuration à Mme. Catherine BENGUIGUI, Mme Lolita GARNIER procuration à Mme. Nathalie DUPUY, M. Gérard GOUSSEAU, Mme Brigitte GRAUX procuration à Mme. Brigitte PEUDUPIN, Mme Josseline GUITTON, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN (à partir de la 11^{ème} question), Mme Anne-Laure JAUMOILLIE procuration à M. Denis LEROY, M. Charles KLOBOUKOFF, M. David LABICHE procuration à M. Yvon NEVEUX, Mme Sabrina LACONI (à partir de la 6^{ème} question), M. Patrick LARIBLE procuration à Mme. Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, Mme Esther MÉMAIN procuration à M. Daniel MATIFAS, M. Sylvain MEUNIER, Mme Sylvie-Olympe MOREAU procuration à Mme. Nicole THOREAU, Mme Dominique MORVANT, M. Michel PLANCHE procuration à M. Olivier FALORNI (jusqu'à la 5^{ème} question), M. Jean-Louis ROLLAND, M. Jean-Marc SORNIN, Mme Christiane STAUB, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : M. Michel AUTRUSSEAU</p>																				
<table border="1"> <tr> <td>Nombre de membres en exercice :</td> <td align="center">96</td> <td>Bulletins litigieux :</td> <td align="center">0</td> </tr> <tr> <td>Nombre de membres présents :</td> <td align="center">53</td> <td>Abstentions :</td> <td align="center">0</td> </tr> <tr> <td>Nombre de membres ayant donné procuration :</td> <td align="center">20</td> <td>Suffrages exprimés :</td> <td align="center">73</td> </tr> <tr> <td>Nombre de votants :</td> <td align="center">73</td> <td>Pour l'adoption :</td> <td align="center">73</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Contre l'adoption :</td> <td align="center">0</td> </tr> </table>		Nombre de membres en exercice :	96	Bulletins litigieux :	0	Nombre de membres présents :	53	Abstentions :	0	Nombre de membres ayant donné procuration :	20	Suffrages exprimés :	73	Nombre de votants :	73	Pour l'adoption :	73			Contre l'adoption :	0
Nombre de membres en exercice :	96	Bulletins litigieux :	0																		
Nombre de membres présents :	53	Abstentions :	0																		
Nombre de membres ayant donné procuration :	20	Suffrages exprimés :	73																		
Nombre de votants :	73	Pour l'adoption :	73																		
		Contre l'adoption :	0																		

N° 15

Titre / RESEAU DES POINTS EMPLOI - AYTRÉ - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2010 ET CONVENTION

Madame THOREAU expose que les quatre Points Emploi sont basés sur les quartiers en Zones Urbaines Sensibles. Le Point Emploi d'Aytré est porté par la Mairie d'Aytré, il se situe sur le quartier de Pierre Loti.

En 2009, le Point Emploi a généré un flux d'environ 4 552 passages.

Il est proposé d'accompagner financièrement le réseau des Points Emploi dans les missions suivantes :

- Repérer des personnes qui sont en recherche d'emploi, mais qui ne sont dans aucun dispositif ;
- Accueillir, écouter et orienter les personnes qui résident en Zones Urbaines Sensibles en donnant les informations souhaitées et en les orientant vers des dispositifs d'accompagnement.

À ce titre et pour l'année 2010, une subvention de fonctionnement de 23 300 euros pourrait être attribuée au Point Emploi d'Aytré.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de verser une subvention de fonctionnement de 23 300 euros à la Commune d'Aytré pour le Point Emploi ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT,
LA VICE-PRÉSIDENTE

Nicole THOREAU

**CONVENTION 2010
COMMUNE D'AYTRE : POINT EMPLOI DE QUARTIER
C.D.A.**

Entre

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

Représentée par Madame Nicole THOREAU Vice-Présidente chargée de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle

Autorisée par une délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2010.

Dénommée ci-après « CDA »

Et

LA COMMUNE D'AYTRE

Siège social : Avenue Edmond Grasset - 17440 Aytré

Représentée par Madame Suzanne TALLARD, Maire d'Aytré

Il est convenu ce qui suit

EXPOSE PREALABLE :

La (re)mobilisation des personnes sans emploi est un enjeu important de cohésion sociale notamment dans les zones urbaines sensibles. Deux principes doivent être respectés :

- ✓ Assurer l'égalité d'accès aux services à toutes les personnes sans emploi du territoire.
- ✓ Favoriser une action qui permet aux professionnels des Points Emploi de s'inscrire dans un réseau animé par la Maison de l'Emploi.

Ainsi, la CDA a décidé de soutenir l'action « d'accueil, d'information, d'orientation et de conseil » développée par la Commune d'Aytré qui gère le Point Emploi de Quartier d'Aytré.

La présente convention établie en application notamment de l'article 10 de la Loi du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, précise l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

ARTICLE 1 - MISSIONS EXERCÉES PAR LA COMMUNE D'AYTRÉ :

Les missions exercées au titre du Point Emploi de Quartier sont :

- ✓ Le repérage des personnes qui sont en recherche d'emploi, qui ne sont pas accompagnées et qui habitent prioritairement le quartier.
- ✓ L'accueil, l'information, le conseil et l'orientation de ces personnes vers la Maison de l'emploi/Cité des métiers ou vers l'organisme qui assurera un accompagnement.
- ✓ La vérification que la démarche proposée a bien été effectuée par ces personnes.
- ✓ La participation aux réunions de coordination proposées par la Maison de l'emploi/Cité des métiers.

ARTICLE 2 - SUBVENTION - DISPOSITIONS FINANCIÈRES :

Eu égard aux missions poursuivies par la commune d'Aytré qui présentent un intérêt communautaire, la CDA, dans le cadre de sa politique emploi et insertion professionnelle et de sa compétence « politique de la ville », décide de lui octroyer une subvention.

A l'appui de sa demande de subvention présentée, la commune d'Aytré devra fournir avant le 31 mars 2011, les documents suivants :

- ✓ La copie des statuts déposés en Préfecture avec la composition du Conseil d'Administration. Toute modification sur l'un de ces documents devra être adressée à la CDA.
- ✓ Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale.
- ✓ Le compte-rendu d'activité de l'exercice écoulé.
- ✓ Le bilan et comptes de résultat du dernier exercice certifiés conformes conformément aux textes en vigueur.
- ✓ Le budget prévisionnel de l'année à venir.
- ✓ Le montant de la subvention sollicitée.
- ✓ Le rapport retraçant l'utilisation de la subvention communautaire versée au titre de l'exercice précédent.
- ✓ Les actions et/ou programmes prévus dont le financement sera assuré en tout ou partie par la subvention sollicitée.

Une grille de bilan d'activité est proposée en annexe.

Pour l'année 2010, la subvention est de 23 300 €.

Cette subvention sera valorisée par la C.D.A., dans le cadre de l'appel de fonds FSE pour le PLIE.

La subvention versée par la CDA devra être utilisée par la commune d'Aytré à la réalisation des missions et des actions décrites à l'article 1.

La commune d'Aytré s'engage à transmettre à la CDA tous les éléments qui attestent de la correcte utilisation des fonds aux objectifs visés.

Si le montant des subventions reçues annuellement de l'ensemble des Collectivités et personnes publiques dépasse la somme de 153 000 €, la commune d'Aytré s'oblige, conformément aux dispositions en vigueur, à déposer en Préfecture de Charente-Maritime ses comptes, les conventions relatives aux subventions reçues ainsi que les comptes rendus financiers.

ARTICLE 3 - DROITS DE CONTROLE DE LA CDA :

Les sommes non utilisées par la commune d'Aytré seront restituées à la CDA.

En cas de manquement grave de la commune d'Aytré, et notamment en cas d'utilisation abusive ou irrégulière des subventions versées, la CDA se réserve la possibilité de suspendre ou d'annuler tout versement.

La CDA pourra demander et obtenir de la commune d'Aytré qui s'y oblige toute autre information ou élément intéressant l'organisation et le fonctionnement du Point Emploi.

ARTICLE 4 - COMMUNICATION :

La commune d'Aytré s'engage à faire figurer sur les documents de communication ou de promotion relatifs à l'action, la participation financière de la CDA ainsi que le logo que vous pouvez vous procurer auprès du service communication de la CDA.

ARTICLE 5 - DUREE :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010.

ARTICLE 6 - RESILIATION :

En cas de non respect des présentes dispositions, la CDA pourra résilier la convention sans indemnités.

ARTICLE 7 -ELECTION DE DOMICILE :

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- ✓ La CDA de La Rochelle : 6, rue Saint Michel - BP 41287 - 17086 La Rochelle Cedex 02
- ✓ La Commune d'Aytré : Avenue Edmond Grasset - 17440 Aytré

Fait à La Rochelle en deux exemplaires, le

Madame Suzanne TALLARD
Maire d'Aytré

Madame Nicole THOREAU
Vice-Présidente de la C.D.A.